



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq , le 28 janvier , à 19 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Lydie Pérot-Clavel, Maire

Présents : Lydie Pérot-Clavel - Aurore Delost - Jean François Désiré - Luc de Dreuille - Adam Giraud - Cédric Henriot - Anthony Jacquelin - Richard Lafort - Franck Morizot - Aurore Tabaran - David Vallet - Alexandre Varignier -

Absents Excusés: - Nicolas Chenuet - Sylvie Véniat

Secrétaire de Séance : Anthony Jacquelin

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour:

- 1- approbation du dernier compte rendu
- 2 - Approbation des nouveaux statuts de l'ATDA
- 3 – Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion
- 4 - Création de nouveaux services communs : Approbation des transferts de charges suite à l'avis de la CLECT
- 5 - demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Limoise
- 6 - Remboursement des frais engagés par une enseignante
- 7 - projet de cours de Tai Chi à la salle des fêtes
- 8 - Projet de centrale agrivoltaïque
- 9 - Annulation vente terrain communal
- 10 - projet 2025
- 11- Questions diverses :

I Approbation du PV de la réunion du conseil Municipal du 31/01/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2024 de l'ATDA a adopté la modification des statuts de l'Agence ainsi que son changement de nom. L'ATDA devient ainsi Allier Bourbonnais Territoires. Les communes et établissements publics sont appelés à approuver par délibération la modification de ses statuts c'est à dire

- Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence
- Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- Mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts de l'agence.

La commune de Saint-Ennemond adhère au service de médecine préventive du centre de gestion pour la surveillance médicale des agents.

La convention est à renouveler au 1^{er} janvier 2025 pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec le service de médecine préventive de CDG 03 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

IV Création de nouveaux services communs : Approbation des transferts de charges suite à l'avis de la CLECT **Délibération 2025/003**

Lors de sa réunion du 9/12/2024, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport concernant l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la mutualisation des services à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité des conseils municipaux prises dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité approuve rapport concernant l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la mutualisation des services à compter du 1^{er} janvier 2025.

V - demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Limoise **Délibération 2025/004**

La MFR de Limoise organise un voyage d'étude par an pour leurs élèves. Les familles et les élèves se mobilisent pour récolter des fonds et la MFR demande une subvention aux communes dont un ou des jeunes fréquentent l'établissement. Ce qui est le cas de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 100€ à la MFR de Limoise

VI Remboursement de frais engagés par une enseignante. **Délibération 2025/005**

Mme Navarre a payé sur ses fonds propres des commandes de fournitures par internet sur des sites où la commune ne possède pas de comptes.

La Commune lui doit donc 100,68€ en remboursement des frais occasionnés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement de la somme engagée par Mme Navarre soit 100,68€

VII - projet de cours de Tai Chi à la salle des fêtes **Délibération 2025/006**

Mme Devilliers Marie-Christine a pris contact avec la mairie car elle souhaite organiser des cours de Tai Chi à Saint Ennemond et demande la mise à disposition d'un local (salle des fêtes ou salle des associations).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à disposition d'un local moyennant un loyer mensuel de 60€

VII - Projet de centrale agrivoltaïque

Délibération 2025/007

La société « Générale du solaire » a présenté en mairie son projet de centrale agrivoltaïque sur des terrains situés au « Cul du Loup ». Mais avant d'avancer davantage sur ce projet elle souhaite recueillir l'avis du Conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, refuse ce projet (5 contre , 5 abstentions, 2 pour)

X - Projet 2025 :

Délibération 2025/008

Délibération 2025/009

1- aménagement du parking de la mairie et des abords de la salle des fêtes

Le Maire donne la parole à Anthony Jacquelin 1^{er} adjoint pour la présentation du projet « aménagement du parking de la mairie et des abords de la salle des fêtes »

- Dépose et évacuation de la clôture de béton
- Extension du parking sur 1.5m en largeur
- Bordure de trottoir côté salle des fêtes pour îlot végétal
- Bordure de trottoir en fond de parking pour délimiter voirie et espace vert
- Mise en œuvre d'enrobé à chaud avec granulats calcaire blanc

Montant HT du devis présenté par ADN travaux publics : 33 160.00€ et TTC 39 792 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ce projet et autorise le 1^{er} adjoint à signer tout document s'y rapportant.

2- Enlèvement des plots devant l'école et remplacement par des barrières

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ce projet et autorise le 1^{er} adjoint à signer tout document s'y rapportant.

XI- Questions diverses

Annulation vente terrain communal

Suite à la vente des hangars mitoyens au terrain appartenant à la Commune, nous avons accepté de vendre une parcelle pour permettre à l'acquéreur d'accéder aux hangars.

Le compromis de vente était signé mais l'acheteur s'est rétracté. La vente est donc annulée.

La commune va percevoir 10% du prix de vente soit environ 288€.

*Extrait délibération 2024-29 : « 1 - vente d'une parcelle de 4 m sur 48 soit 192m2 au même prix de vente que le terrain soit 15€ le m2- Total : 2880€
2 Le bornage et la clôture sont à la charge de l'acquéreur ».*

Le bornage a été réalisé et payé par l'acquéreur

Le terrain a été analysé par la société Gaiasol pour un montant de 720€.

Les hangars sont remis en vente . Le Conseil verra le moment venu sa position sur la vente de la parcelle de la commune.

Projet de rapprochement entre les écoles de Gennetines et Saint Ennemond.

Pas d'avancée majeure à ce jour.

de maire



Lydie Pérot-Clavel

